

2026\_D\_04

**EAU DU PAYS DE SAINT-MALO  
(SMPEPCE)**

**EXTRAIT**

du registre des délibérations du Bureau et du Comité Syndical  
d'EAU DU PAYS DE SAINT-MALO



L'an deux mille vingt-six, le onze février, à quatorze heures, le Bureau Syndical d'Eau du Pays de Saint-Malo, légalement convoqué le cinq février deux mille vingt-six s'est réuni au siège du syndicat à Saint-Malo, en vertu des articles L 5212-13 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Délibération n° 2026 D 04**

Nombre de membres du Bureau : 5  
Nombre de membres présents : 3

Quorum : 3

**Membres présents :**

Représentant du S.M.E.B. : M. Jean-François RICHEUX, Président

Représentant de St-Malo Agglomération. : M. Guillaume PERRIN, 1<sup>er</sup> Vice-Président

Représentant de St-Lunaire. :

Représentant du S.I.E.R.G. :

Représentant de DINARD : M. Christian FONTAINE, 4<sup>ème</sup> Vice-Président

Y assistaient également : M. Franck-Olivier HENRY, directeur  
Mme Marianne CRÉNO, secrétaire  
administrative

Secrétaire de séance : M. Christian FONTAINE

Absents excusés : M. Michel PENHOÛËT, 2<sup>ème</sup> Vice-Président ; M. Jean-Luc OHIER, 3<sup>ème</sup> Vice-Président.

**ATTRIBUTION DU MARCHÉ DE MAÎTREISE D'ŒUVRE POUR LA RÉHABILITATION DES RÉSERVOIRS DE L'ISLE CELEE A DINARD**

Vu le code de la commande publique publié le 5 décembre 2018, issu de l'ordonnance n°2018-1074 du 26 novembre 2018 et du décret n° 2018-1075 du 3 décembre 2018,

Vu les articles L.5711-1 et L.5211-10 du Code Générale des Collectivité Territoriales,

Vu la délibération du Comité Syndical du 15/06/2022 portant délégation d'attribution du Comité au Président et au Bureau Syndical,

Une consultation concernant le marché de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation des réservoirs de l'Isle-Célée à Dinard a été lancée le 12/12/2025 en procédure adaptée avec publication sur le profil d'acheteur d'Eau du Pays de Saint-Malo (centraledesmarches.com), au BOAMP et dans Ouest-France.

La date limite de réception des offres était fixée au 5 février 2026 à 12H00 ;

Deux offres ont été remises.

Le montant du besoin est estimé à 48 000 €HT.

Le rapport d'analyse des offres, est présenté en séance.

**Suite à cette présentation, le Bureau Syndical, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :**

- ⇒ **De valider les critères de jugement des offres pour cette consultation ;**
- ⇒ **De valider le lancement d'une consultation de maîtrise d'œuvre, en procédure adaptée, pour la réhabilitation des réservoirs de l'Isle-Célée à Dinard ;**
- ⇒ **De valider le principe d'un marché global car l'allotissement rendrait l'exécution des prestations financièrement plus coûteuse. Le marché global n'exclut en rien la possibilité aux PME de répondre à la consultation ;**
- ⇒ **D'attribuer le marché de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation des réservoirs de l'Isle-Célée à l'entreprise NTE dont l'offre est jugée économiquement la plus avantageuse, pour un montant de 37 769.50€HT ;**
- ⇒ **D'autoriser M. Le Président, ou son Vice-Président délégué, à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.**

Pour extrait certifié conforme

Le Président,  
Jean-FRANCIS RICHEUX.



Affiché le **19 FEV. 2026**